

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 03 avril 2012 à 18 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères *Micheline Descheneaux, Jeannine Descoteaux, Mélanie Fontaine* et messieurs les conseillers *Sylvain Traversy, Marcel Lavoie et Jean-Luc Vallières*, sous la présidence de monsieur *André Descôteaux*, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame *Guylaine Courchesne*, *adjointe-administrative*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-04-067

Il est proposé par la conseillère *Micheline Descheneaux*
Appuyée par le conseiller *Jean-Luc Vallières*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Mise aux normes de bibliothèques – Approbation de la deuxième option de relocalisation ;
04. Période de questions ;
05. Levée de l'assemblée.

03. MISE AUX NORMES DES BIBLIOTHÈQUES – Approbation de la deuxième option de relocalisation

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville a adhéré au projet pour l'amélioration et la mise aux normes des bibliothèques municipales de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la municipalité de Pierreville et la MRC de Nicolet-Yamaska, signé le 25 mai 2010, dont l'objet est la réalisation des travaux de réaménagement et de rénovation de l'Église St-Thomas, pour y déménager les bibliothèques municipales et de confier le mandat de ce projet à la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que le premier projet présenté par la municipalité était une relocalisation dans le jubé ce qui a nécessité une évaluation de la capacité portante par des professionnels tels qu'un architecte et un ingénieur;

CONSIDÉRANT que suite à diverses discussions entre les membres du conseil, les différents professionnels qui ont travaillé sur le dossier, la représentante du CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska ainsi que le Ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine, il a été convenu de regarder pour une autre alternative puisque le projet présenté semblait nous démontrer plusieurs points négatifs tant au point de vue financier que réalisation;

CONSIDÉRANT qu'après plusieurs semaines de recherches, d'analyses et de consultations auprès de différents professionnels, entrepreneurs et fournisseurs, une seconde option a été présentée aux membres de ce conseil afin que ces derniers puissent faire leur recommandation sur ce deuxième projet consistant à réaménager nos bibliothèques au rez-de-chaussée de l'Église;

CONSIDÉRANT que ce changement majeur au projet initial, demande que le MCCCFC accepte ce nouveau projet afin que nous puissions bénéficier de la subvention mise à notre disposition dans le cadre du programme « *Aide aux initiatives de partenariat* »;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, nous devons débiter par la présentation au MCCCFC (Ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine) d'un nouveau budget de réalisation qui devra être fait par un architecte;

EN CONSÉQUENCE,

2012-04-068

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la MRC de Nicolet-Yamaska à procéder par invitation à l'embauche d'une firme d'architectes afin de nous fournir un prix budgétaire concernant le projet initial « *modifié* », aussi appelé « *deuxième option* » tout en respectant les exigences techniques générales et spécifiques du projet déposé ;

QUE monsieur la maire ainsi que la directrice-générale soient autorisés à fournir toutes les informations nécessaires afin que ce mandat soit réalisé dans les meilleurs délais possibles ;

QUE les coûts occasionnés par ce nouveau mandat seront payés pour l'instant par la MRC de Nicolet-Yamaska et remboursés par la municipalité ou en partie par le ministère, dépendamment de l'approbation ou non du projet par les deux parties.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire « projets divers – autres » - 03 310 00 006.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 18h49 et se termine à 18h49.

05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-04-069

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée 18h49.

André Descôteaux, maire

Guylaine Courchesne,
adjointe administrative & secrétaire
d'assemblée